

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023

Révision: 30.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****. 1.1 Identificateur de produit****. Nom du produit: Aquaplan - Barrière contre l'humidité****. 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Emploi de la substance / de la préparation

Traitement définitif des murs contre l'eau ascensionnelle.

. 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**. Producteur/fournisseur:**IKO nv - Aquaplan
d'Herbouvillekaai 80
B-2020 Antwerpen
Belgium
Tel.: +32 (0)3 248 30 00
Fax : +32 (0)3 248 37 77
E-mail: sds.europe@iko.com**. Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons****. 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48

FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers****. 2.1 Classification de la substance ou du mélange****. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

. 2.2 Éléments d'étiquetage**. Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant****. Pictogrammes de danger néant****. Mention d'avertissement néant****. Mentions de danger néant****. Conseils de prudence** Tenir hors de portée des enfants.**. Indications complémentaires:**

EUH208 Contient Reaction mass (3:1) of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazool-3-on and 2-methyl-2H-isothiazool-3-on;. Peut produire une réaction allergique.

Contient des produits biocides: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

. 2.3 Autres dangers

Le produit hydrolyse sous formation de éthanol (CAS n° 64-17-5). L'éthanol est classé pour danger physiques et nuisances pour la santé. La vitesse d'hydrolyse et donc la pertinence du danger du produit dépendent fortement des conditions spécifiques.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****. 3.2 Mélanges****. Description:** Alkoxysilane + disiloxane + de l'eau

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023

Révision: 30.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: **Aquaplan - Barrière contre l'humidité**

(suite de la page 1)

Composants dangereux:

CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	≥0,00025-<0,0015%
	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330	
	Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	
	Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	
	Skin Sens. 1A, H317	
	Note: B	
	Limites de concentration spécifiques:	
	Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 %	
	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 %	
	Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

En cas de doute ou si les symptômes sont observés, consulter un médecin.

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche. Buvez beaucoup d'eau. Ne pas induire vomir. Dans une personne inconsciente ne jamais rien donner par la bouche. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

L'exposition aux produits de décompositions peut poser un risque pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023

Révision: 30.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Aquaplan - Barrière contre l'humidité

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Mettre les personnes en sécurité.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter la formation d'aérosols.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs / aérosols.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Le produit peut se séparer de l'éthanol.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Dans l'espace réservé à la vapeur dans des systèmes clos, des traces de substances inflammables peuvent s'accumuler. Pour cette raison, éloigner les sources d'inflammation.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Le stockage à des températures comprises entre 0 ° C et 35 ° C.
Ne travailler que sous aspiration à fumée.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Stockage des emballages sous aspiration.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
64-17-5 Alcool éthylique TLV FR : 1900 mg/m³ , 1000 ppm

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023

Révision: 30.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Aquaplan - Barrière contre l'humidité

(suite de la page 3)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Combinaison filter ABEK-P2

Protection des mains:

Utiliser des gants en matériau stable (ex: nitrile) - éventuellement tricotés afin qu'ils soient plus confortables à porter.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq >0,3$ mm

Temps de pénétration du matériau des gants

> 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Légère
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	3,5 Vol %
Supérieure:	15 Vol %
Point d'éclair	64 °C
Température d'inflammation:	265 °C
pH à 20 °C	4,5-7
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,9 g/cm ³

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023

Révision: 30.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: **Aquaplan - Barrière contre l'humidité**

(suite de la page 4)

9.2 Autres informations - Aspect: - Forme: - Température d'auto-inflammation - Propriétés explosives:	Explosion limits for released ethanol: 3.5 - 15 vol% Pâteuse Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif.
- Informations concernant les classes de danger physique - Substances et mélanges explosibles - Gaz inflammables - Aérosols - Gaz comburants - Gaz sous pression - Liquides inflammables - Matières solides inflammables - Substances et mélanges autoréactifs - Liquides pyrophoriques - Matières solides pyrophoriques - Matières et mélanges auto-échauffants - Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau - Liquides comburants - Matières solides comburantes - Peroxydes organiques - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Explosibles désensibilisés	néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Stable dans des conditions normales.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- 10.5 Matières incompatibles: Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Ethanol

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
inhalation (dust/spray): LC50 : >5.2 mg/l ; 4h (rat)

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,2 mg/l /4h aerosol (rat)

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Oral	LD50	457 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023

Révision: 30.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: **Aquaplan - Barrière contre l'humidité**

(suite de la page 5)

Dermique	LD50	660 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,36 mg/l (rat)

- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée** nihil
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** nihil
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **11.2 Informations sur les autres dangers**

. **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. **12.1 Toxicité**

. **Toxicité aquatique:**

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Inhalatoire	LC50	0,22 mg/l (poisson)
	NOEC	0,098 mg/l (poisson)

- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- . **12.7 Autres effets néfastes**
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. **Recommandation:**

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023

Révision: 30.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: **Aquaplan - Barrière contre l'humidité**

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** Non classifié comme dangereux pour la réglementation des transports.
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
- Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
- Ce produit ne contient pas des SVHC.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H301 Toxique en cas d'ingestion.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.01.2023

Révision: 30.01.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit: Aquaplan - Barrière contre l'humidité

(suite de la page 7)

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. **Contact:** sds.europe@iko.com. **Date de la version précédente:** 30.01.2023. **Numéro de la version précédente:** 3. **Acronymes et abréviations:**

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

. *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR